



Pret d argent aux enfants

Par **marivonne**, le **13/07/2012** à **11:35**

Bonjour,
j aie preter de l argent a un de mes enfants doit-il le declarer au impot comme revenue.

Par **Michel**, le **18/07/2012** à **12:30**

Bonjour,

Si votre enfant ne vous paie pas d'intérêts, vous n'avez rien à déclarer comme revenus, car ses remboursement ne seront que du Capital.

Par contre, il faut faire signer à cet enfant une reconnaissance de dette, cela peut éviter des problèmes dans le futur.

Bien évidemment, votre fils non plus ne doit pas le déclarer comme un revenu.

Par **marivonne**, le **18/07/2012** à **13:33**

merci pour votre reponse j ai fait signer une reconnaissance de dette mais au nom d une entreprise qu elle n etait pas majoritaire j ai fait confiance et maintenant l entreprise a fermer mais l argent est partie sur le compte de son mari est je peux rien faire j aie perdu 10500euro est si sa continue je finies sfd a cause d une de vos enfants car j aie plus rien merci la justice